

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MARCEL Yves
155 promenade Sherwood
Ottawa, Ontario K1Y3V5
CANADA

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr DESEZE Jean-Charles
Rue Quebec
14480 CULLY

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr FOLIGNE Alain
LES VILLOTS
22100 SAINT CARNE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HALLET Christian
5, rue Porcon De La Barbinais
22100 DINAN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROBIN Philippe
6 route de Lesmonts
22490 LANGROLAY sur RANCE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LECOMTE Jean-Luc
Chemin de la Maladrerie
28270 BREZOLLES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr VERDIER Philippe
10, Rue de Lanrivoaré
29810 BRELES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr LAMY Jean-Arnaud
84 Avenue Montesquieu
33160 ST MEDARD en Jalles

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr HUCHET Marc Olivier
13 rue de la Monnaie
35000 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MARTIN Bruno
18, Avenue André Mussat
35000 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PIRAULT J-Baptiste
35 rue de riaval 35000 RENNES
35000 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BUREL Franck
116 Bd de Verdun
35000 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PAPAIL René
23,Allée Bisson
35000 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROY Joël-Yves
39, rue du Bord de mer
35114 SAINT-BENOIT des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CRON Jean
16, rue de la Marinière
35114 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr THOMAZEAU Philippe
7, Impasse du Canal
35114 SAINT-BENOIT des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BENOIST Sébastien
28, Rue de la Valeur
35114 SAINT-BENOIT des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CAPLIEZ Cyrille
8, passage du Tisserand
35120 DOL DE BRETAGNE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr JOUENNE Alain
11 ,Lot la Vallée St Pierre
LE MONT-DOL
35120 DOL-de-BRETAGNE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CAPLIEZ Michel
42, rue du Littoral
35120 HIREL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

Mr LAMOUR Jean-Yves
22, Chanteloup
35120 MONT DOL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BARDOU Alain
10,Quercourt
35120 BAGUER-PICAN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr GALLAND Cyril
37, Rue des Tourailles
35120 HIREL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PAVIOT Albert
5 rue des Luzardières
35120 DOL de BRETAGNE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAUTIER Pierrick
Le Pont Chanteloup
35120 LE MONT DOL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BOIVENT Yves
48 bis rue de l' Académie
35120 CHERRUEIX

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BRUNET Eugène
11,Rue du Vallon
35133 LECOUSSE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEMAT Christophe
La Haute Pelaine
35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BANNIER Rémy
Chantepiette
35135 CHANTEPIE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr PINAULT Jean-Claude
Le Bourg
35190 TREVERIEN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr CHOLLET Jean-Marie
20 rue Yves Montand
35230 NOYAL CHATILLON/SEICHE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LAINE Thierry
Les Landelles
35230 ORGERES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr TUROCHE Jean-Marie
5 rue de Normandie
35235 THORIGNE-FOUILLARD

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GUISNEL Yann
93 Bis ,Rue des Rimains
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GUERIN David
5 rue Noël Royer
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GOURVES Daniel
19 Rue Noël Royer
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GUEGUEN Yann
112 bis rue du Verger
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HARDOUIN Robert
103 rue de la Vieille Rivière
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr HELLEU Philippe
22 rue la basse ville garnier
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HEUZE Serge
74, rue de Saint Malo
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HOUGRON Yvonnick
3 rue des Aulnes
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HUCHET Marc
7, rue des Rimains
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ALLANO Jean-Marc
5, Rue du Général Fauchon
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr JUHERE Yannick
5,rue des Fours à chaux
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mme VOSS Gaëlle
3 rue de Port Briac
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LAMIRE Gilles
6, rue des Rimains
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEBOUCHER Daniel
3 rue Robert SURCOUF
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEBRET Pascal
50, rue du maréchal Juin
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr JANNIN Maurice
54, Bd Thiers
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CUPIF Emile
10, Rue Roger Vercelet
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ANDRIEUX Bernard
2, Impasse Ville ès Péniaux
BP 16
35260 CANCALE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr ANDRIEUX François
8A Résidence Bel Event
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BALLON Jean-Pierre
12 rue du Commandant CHARCOT
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr BASLE Francis
31,rue du Rocher Pican
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BERTHELOT Cédric
35, rue de la vieille rivière
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BODIN Ange
10 , Rue F.R de Chateaubriand
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BOUTHILLON Olivier
27,Avenue Pasteur
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BREBEL Philippe
34,Bd d'Armor
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CADIOU Louis
22, rue Robert Surcouf
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CAHUE Laurent
10, rue de l'industrie
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CEZAR Marcel
23, rue Robert Surcouf
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAILLARD Serge
5, impasse Anatole Le Braz
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CLOUET Eugène
2, rue de l'Hirondelle
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GIRARD Alain
3 rue François Richomme
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr DALOUX Régis
74 , Rue du Verger
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr DARROUZET Eric
9 rue Roger VERCEL
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr DELARTURIERE Cyrille
41 rue du Maréchal Juin
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr DUTEIL Yves
5 rue du Corsaire
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr FERRANTIN David
3 , Rue du Dr A.Carrel
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAILLARD Romain
5 impasse Anatole Le Braz
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LECOUBLET Eugène
27 rue des Français Libres
Terrelabouët
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAREL Alain
25, Bd d'Armor
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GASNIER Christian
1 allée Pertuis des Hirondelle
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

Mr GASNIER Eric
7 rue du saussaye
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAULTIER Thibault
19, Rue Robert Surcouf
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CHARMOILLE Louis
16, rue Paul Féval
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RAOULT Antoine
15, rue Aiguade
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RIOU Eric
48 bis rue du Verger
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

Mr PETIT Philippe
69 Rue de St Malo
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RENOULT Léon
16,rue des Trois Frères
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RAQUIDEL Guillaume
6 rue de la Forge
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MONIER Michel
9, rue du Mont St Michel
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr QUEMERAIS Stéphane
6 impasse du clos du tram
Cancale
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RAOULT Benoît
15, rue de l'Aiguade
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROBIC Alain
34 rue de la Ville-es-Gris
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RAMEL Jean-Louis
50, Bld d'Armor
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PACAUD Erwan
Avenue des Français Libres
Terrelabouët
35260 CANCALE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PACAUD Jean-Claude
14, rue de l'Épinette
Terrelabouët
35260 CANCALE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr LECOUBLET Jean-Michel
105, rue de la vieille rivière
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr QUEMA Victor
Le Château Gaillard
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr POIRIER Christophe
40 rue des œillets
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr RAOULT Yoann
1, impasse Duclos St Jouan
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEVACHER Gérard
4, Rue du Cdt Charcot
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEDU René
23, rue du Cormorandier
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEHOERFF Yannick
14 bis, quai Kennedy
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr VILBOUX Alain
21,Rue des Guérêts
Terrelabouet
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr VERDIER Dominique
3, rue du puit collet
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr TRONCHET Joël
9 rue Robert Surcouf
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MAQUET François
38 bis rue P et M CURIE
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr STAERMAN Jean-Yves
8,Rue des Parcs
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LORIER Léon
1, Rue de Tombelaine
La Ville es Péniaux
35260 CANCALE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr LOUVET Florian
68 Bd d'Armor
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROYER François
4 , Rue Ormeau le Moulin
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr THERET Alain
30 rue des 3 Frères
35260 CANCALE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr JAGUT Laurent
Le Maroc
35270 COMBOURG

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr BOSCHET Alain
Lizion
35270 COMBOURG

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr AUBRY Jean-Paul
5 rue de la Baie
35350 LA GOUESNIERE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GASLAIN Hervé
20 rue des Moissons
35350 LA GOUESNIERE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROGER Serge
29 rue des Chiens Verts
Lotissement du Vaulerault
35350 SAINT MELOIR des ONDES

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr FANTOU Mary
28 , Rue de Bel Air
35350 SAINT-COULOMB

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr BOUGEARD Daniel
5, lotissement La Forêt
35350 SAINT-COULOMB

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CHOPIER Benoît
28 rue des Moissons
35350 La GOUESNIERE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RAMEL Christophe
27, Résidence Artimon
35350 SAINT-COULOMB

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr REBOUT Francis
25, rue Emeraude
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BURET Joseph
Le Thion
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BOISARD Michel
Rue de Bel Air
35350 SAINT-COULOMB

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr EDET Philippe
35, Rue de Radegonde
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr IRENE Jean-Claude
23, Rue de la Baie
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEMOINE François
42,Les Portes Rouges
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LENOUENE J-Louis
La Ville ès Jarrets
35350 SAINT-COULOMB

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr JENOUVRIER Joseph
29, rue de Radegonde
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr JENOUVRIER Jean-François
Lessard
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr JEGU Laurent
La Loge
35350 SAINT-MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PAYEN Jacques
13, rue des cassis
35350 SAINT MELOIR des ONDES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROULIN Christian
La Poinçais
35360 LA CHAPELLE-CHAUSSEE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr VOISIN Serge
9 rue Saint Esnault
35400 SAINT-MALO

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEMARCHANT Christophe
Appt 40 Résidence La Goelette
35 rue du Goeland
35400 SAINT- MALO

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr SCHMITT XAVIER
601 Rue des Cyprès
35400 Saint-Malo

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BUNOUF Louis
13, rue de la Croix au Fèvre
35400 SAINT-MALO

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RENOULT Claude
76, Av. fontaine au bonhomme
35400 SAINT-MALO

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr MAUFROY LAURENT
La ville Besnard
35400 SAINT MALO

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr MORVAN Philippe
20 rue des LETRUNS
35400 SAINT-MALO

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr THEBAULT Yvan
La Hussonnais
35420 MELLE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GERMAINE Jean-Michel
rue du Jersual
35430 SAINT-SULIAC

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MERY Alexandre
6 rue du Val du Moulin
Le Fresne
35430 Saint-Jouan des Guérets

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr RACINNE Bruno
La ville Malherbe
35430 SAINT-PERE MARC-EN-

POULET

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GASNIER Gilbert
La Hiarme
35440 DINGE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LOUESSARD Christophe.
La Maison de Dingé
35440 DINGE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MIELET Denis
La Mare Genet
35490 Sens de Bretagne

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr BANNIER Jean-Claude
16 rue de la Pommeraie
35510 CESSON SEVIGNE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr KERMORGANT Jean
La Châtaigneraie
35520 MONTREUIL-LE-GAST

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr MONNIER Alain
19, Rue Jacques Offenbach
35530 SERVON-sur-VILAINE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PEPIN André
La Fontenelle
35560 BAZOUGES-la-PEROUSE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr VAUGEOIS Léon
11, rue St Denis
35560 ANTRAIN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr PLESSIS Maurice
La Poultière
35610 ROZ-sur-COUESNON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BAGOT François
6 rue Georges Brassens
35650 LE RHEU

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr PARTHENAY Franck
16 rue baudelaire
35700 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr QUEMERAIS Patrick
21 bis, rue Courteline
35700 RENNES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROUSSEAU Jean-Pierre
2, Rue Auguste Brizeux
35720 LANHELIN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAUTRAIS Pierrick
10,Rue Jean-Marie Lamennais
35720 LANHELIN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LAFOSSE Jacques
3 allée de Kerlivio
35760 SAINT GREGOIRE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr PETIT René
7 rue des Chalands
35830 BETTON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GUILLET Yvon
La Fiolière
44650 CORCOUE-sur-LOGNE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr AUSSANT Christian
6, Rue de la Plaine
50170 PONTORSON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LEBARBEY Alain
15, Rue de la Gare
50170 PONTORSON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GALTON Yann
23 route du Mont St Michel
50170 BEAUVOIR

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr REBILLON Michel
La Forge
50220 CROLLON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr ROUSSEAU René
La Levruc
St Georges Buttavent
53100 MAYENNE

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr GAUTIER Gérard
Benusson
53440 ARON

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BERTRON Olivier
Le Petit Bouessay
53960 BONCHAMP-les-LAVAL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BOULANGER Gérard
6, Rue de l'Ecole
67250 KUTZENHAUSEN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LESOURD Gwenaël
46 rue du Chanoine Lelièvre
72000 LE MANS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MATHURIN Gildas
12 , rue Montbrun
75014 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr DEMANCHE Hervé
65 Rue Blomet
75015 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mme RIBOUD Myriam
18, Avenue de Lowendal
75015 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BAUDOIN Jacques
3,Rue César Franck
75015 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mme ELIE-LEFEVRE Eliane
7, Passage Singer
75016 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MOSNERON DUPIN Christophe
177,Rue Legendre
75017 PARIS

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr CAPLAIN Henry
6, rue Rue Gibert
76000 ROUEN

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr HUGUET Eric
12 rue du docteur de boissière
76620 LE HAVRE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr SERRAND Jean-Yves
1, square Anatole France
78210 SAINT-CYR L'ECOLE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MOREL Jean-François
39 rue du bas de la Butte
78810 FEUCHEROLLES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr LELIEVRE Marc
125 Résidence des Eaux Vives
91120 PALAISEAU

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr SIX Edouard
2, rue Baudin
LEVALLOIS PERRET
92300 LEVALLOIS- PERRET

Cancalle, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres sur le suçon, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr BOUF Patrice
12 rue du Regard
92380 GARCHES

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : [HTTP://www.mouillages-cancalais.fr](http://www.mouillages-cancalais.fr)

Mr DETHEZY Emmanuel
15 chemin du Bas des Chariots
95530 La FRETTE sur SEINE

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot

A. M. C. - BP. 43
35260 CANCALE
Tél.02 99 89 98 28
E-mail : am.cancale@wanadoo.fr
Site Internet : HTTP://www.mouillages-cancalais.fr

Mr MACHILLOT Jean-Pierre
5 allée de la Bergerie
95630 MERIEL

Cancale, le 1^{er} décembre 2013

Objet : Identification des mouillages hors-saison

Cher adhérent,

Le règlement intérieur de l'AMC impose de repérer les mouillages par leur numéro, été comme hiver.

Cette année nous allons effectuer une opération de nettoyage, dès le début janvier 2014.

En vue de cette dépollution du site de l'Abri des Flots, les mouillages non identifiés avant le 31 décembre seront considérés comme abandonnés et systématiquement enlevés.

Nous vous remercions de vérifier dès maintenant que votre mouillage est bien identifié.

S'il l'est, vous n'avez rien à faire.

S'il ne l'est pas, vous devez l'identifier :

- soit en mettant une plaque près du (ou sur le) suçon sur laquelle le numéro de mouillage est gravé
- soit en frappant un bout de deux mètres **sur le suçon**, au bout duquel sera fixée une petite boule de diamètre 15 ou 20, comportant le numéro de mouillage.

Ne pas utiliser des bidons ou autres vieux flotteurs qui polluent visuellement le site hors saison.

Vous remerciant de votre compréhension, veuillez agréer, cher adhérent, nos sincères salutations.

Le Président
Albert Paviot